La Région Lorraine

# Appel à projets Fonds Régional Expérimentation Jeunesse

Création d'un fonds régional pour financer la mise en place de projets innovants, d'expérimentation afin de favoriser l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle des jeunes en Lorraine

La crise économique a des conséquences préoccupantes sur le chômage des moins de 25 ans et sur la précarité des jeunes à un âge où l'on est en pleine construction de soi et de son avenir. Les causes de ruptures dans le parcours de vie des jeunes concernent des domaines variés comme le manque de ressources, l'échec scolaire, le logement, la santé.

Ces ruptures peuvent s'accompagner d'un développement des conduites à risques, d'une perte de confiance dans les institutions, et conduire à un décrochage durable du marché du travail.

L'enjeu est considérable pour l'avenir du territoire régional, pour le fonctionnement de la protection sociale et de la solidarité intergénérationnelle.

C'est pourquoi la Région Lorraine a pris l'engagement devant les Lorrains de conduire une politique en faveur du public jeune, en apportant une réponse globale et cohérente pour favoriser l'insertion des jeunes et mieux les accompagner dans la vie quotidienne.

En résulte la création d'un fonds régional visant à financer des projets expérimentaux innovants ayant pour objectif(s) de favoriser l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle des jeunes de 14 à 25 ans en Lorraine.

Cette démarche régionale veut également s'appuyer sur les expériences des acteurs de terrain, qui travaillent en lien direct avec les jeunes.

Parce que souvent les particularités d'un territoire rendent les dispositifs classiques inopérants, la Région Lorraine souhaite, dans le cadre d'un appel à projets et selon les modalités ci-après définies, soutenir les projets innovants dans leur approche, dans leur méthodologie, dans les partenariats pressentis, dans de nouvelles conceptions de participation des jeunes.

Ces projets expérimentaux seront suivis et évalués durant une période de deux ans maximum en vue d'une éventuelle diffusion (élargissement du champ d'action à d'autres territoires lorrains).

L'enveloppe globale et prévisionnelle affectée au fonds régional précité est, pour l'année 2011, de 350 000 €.



# **Objectifs:**

Dans le cadre de la politique jeunesse de la Région Lorraine et du fonds précité, le présent appel à projets a pour objectifs, via un financement régional :

- de susciter l'émergence de nouveaux projets afin de favoriser l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle des jeunes de 14 à 25 ans en Lorraine ;
- de soutenir des projets (dans leur phase expérimentale) qui devront apporter une valeur ajoutée ou une innovation par rapport à des actions ou dispositifs existants dans les domaines de l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle des jeunes en Lorraine ;
- de s'inscrire dans une logique transversale et non sectorielle ;
- d'encourager la mutualisation des initiatives d'un ensemble de partenaires sur un même territoire ;
- de favoriser l'essaimage et le développement des actions soutenues sur d'autres territoires lorrains.

### Les bénéficiaires potentiels du fonds régional expérimentation jeunesse :

Cet appel à projet s'adresse :

- ✓ aux associations à but non lucratif ayant leur siège en Lorraine et intervenant auprès des jeunes lorrains, âgés de 14-25 ans ;
- ✓ aux collectivités locales lorraines et à leurs groupements.
- ✓ aux établissements publics

# Les critères d'éligibilité des projets :

Les projets susceptibles d'être retenus devront impérativement répondre à l'ensemble des **critères cumulatifs** suivants.

A noter que ces critères seront évalués à travers le dossier appel à projet spécifique Fonds Régional Expérimentation Jeunesse remis par le porteur de projet.

Dans le cadre de cet appel à projet, il est précisé que l'aide régionale ne présente aucun caractère d'automaticité au regard des critères inscrits dans le présent dispositif.

Les demandes seront, en outre, examinées dans la limite des crédits disponibles.

#### Objet du projet :

Les projets proposés devront être menés en faveur des jeunes lorrains (14- 25 ans) et avoir pour objectif(s) de favoriser prioritairement mais non exclusivement :

- ✓ l'insertion citoyenne, sociale et professionnelle ;
- ✓ et/ ou la lutte contre les discriminations,
- ✓ et/ou l'éducation populaire en utilisant les supports d'actions revêtant notamment un caractère sportif, culturel, d'animation locale, environnemental, d'éducation à la santé ou encore humanitaire.

Les objectifs devront être clairement définis et mesurables notamment par rapport aux impacts attendus sur les jeunes bénéficiaires de l'expérimentation.

#### Caractère innovant du projet :

Les projets présentés devront obligatoirement démontrer leur caractère innovant et leur valeur ajoutée par rapport à l'activité courante ou habituelle menée par le porteur de projet ou par d'autres pour éviter tout doublon sur un même territoire.

C'est pourquoi le projet présenté au titre de l'appel à projets peut être un projet expérimental.

Il s'agira pour les porteurs de projet de concevoir des nouvelles méthodes d'intervention pour permettre au public jeune de redevenir acteurs d'un projet local (les participants doivent pouvoir s'impliquer dans le projet)

#### Partenariat territorial:

Les projets susceptibles d'obtenir un financement régional seront obligatoirement le fruit d'un partenariat entre différents acteurs en rendant plus opérationnelle et lisible une dynamique territoriale.

Ceci nécessite que chaque projet fasse l'objet d'un comité de pilotage dédié et composé de l'ensemble des partenaires potentiels et experts associés au projet.

#### **Evaluation et généralisation :**

Pour être éligible au financement du Fonds Régional, un dispositif d'évaluation ou d'autoévaluation devra être mis en place dès la conception du projet.

En effet, le dispositif d'évaluation est indispensable pour que le projet soit qualifié d'expérimentation, car il apporte des éléments permettant de juger des chances de succès des projets et de leur efficience par rapport aux moyens mobilisés.

L'analyse des données produites doit donc permettre de juger de l'opportunité d'une mise en œuvre à plus grande échelle, ainsi que des conditions d'une généralisation future.

L'impact des projets sur les jeunes bénéficiaires de l'expérimentation devra être rigoureusement évalué, de même que l'impact des interventions sur les perspectives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui en bénéficie.

Chaque projet proposé devra permettre d'apprécier d'autre part l'ampleur de l'expérimentation et la qualité des partenariats nouvellement mis en place.

L'importance du périmètre d'évaluation sera un critère de choix du comité de sélection. Le pôle jeunesse et le pôle audit, contrôle et qualité de la Région Lorraine pourront appuyer les porteurs de projet pour définir avec eux les conditions d'une bonne évaluation.

# Démarche à long terme en matière économique, social et sociétal ou environnemental :

Enfin, chaque porteur de projet doit faire valoir son implication exemplaire dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- économique : concours du porteur de projet au maintien ou au développement de structures relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.
- social et sociétal : concours du porteur de projet à une insertion citoyenne et professionnelle des jeunes durable.
- environnemental : concours du porteur de projet à la préservation, l'amélioration et la valorisation des ressources naturelles sur le long terme.

# Durée du projet:

Le projet ne pourra pas excéder une durée de 24 mois.

#### Modalités d'intervention régionale :

La décision d'attribution de l'aide régionale est accordée par la Commission Permanente du Conseil Régional de Lorraine, après avis d'un Comité de Sélection.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention dont le montant par projet est plafonné à 30 000 € par an et dans la limite de 50 % du coût total du projet.

Si le projet est supérieur à 12 mois, une évaluation à mi parcours sera mise en place sous l'égide du Pôle jeunesse du Conseil Régional de Lorraine.

#### Modalités générales de versement:

- versement d'une avance de 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage dûment remplie et visée par le Président ou le responsable du Bénéficiaire
- versement du solde sur présentation d'une évaluation complète si le projet dure moins de 12 mois, et d'une évaluation à mi parcours si le projet est supérieur à 12 mois dûment remplie et visée par le Président ou le responsable du Bénéficiaire.

#### Procédure d'instruction :

Les dossiers de candidature, à retirer sur le site internet <u>www.lorraine.eu</u>, ou auprès du pôle jeunesse, devront être remis à la Région Lorraine en version électronique à l'adresse suivante: jeunesse@lorraine.eu .

- avant le 31 mai 2011 pour un avis du comité de sélection en juin et une décision en septembre.
- avant le 30 septembre 2011 pour un avis du comité de sélection en octobre et une décision en décembre

Un Accusé de Réception du dossier sera délivré par mail.

Au regard, notamment, des critères ci-dessus définis, le comité de sélection émettra un avis motivé sur chaque projet reçu, étant précisé que la décision finale d'attribuer ou non une aide au porteur de projet est prise par la Commission Permanente.

Les décisions relatives au projet n'ayant pas connu un commencement d'exécution dans les 12 mois suivant la décision de la Commission Permanente seront à nouveau soumis au Comité de Sélection pour proposition de prorogation, modification ou annulation puis à la Commission Permanente du Conseil Régional de Lorraine pour décision.

Par ailleurs, le non-respect des délais de réalisation du programme soutenu et du montant prévisionnel donnera lieu à demande de remboursement partiel ou total auprès de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Conseil Régional de Lorraine Pôle Jeunesse Place Gabriel Hocquard 57036 Metz Cedex 1 Tel: 03 87 33 66 36

jeunesse@orraine.eu